

L'exploitation de l'uranium au Québec : le respect des droits de la personne

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences sur ***les enjeux de la filière uranifère au Québec***, du 20 mai 2014 au 20 mai 2015.

Présenté par :

Nom : _

Adresse

Ville : _

Courriel : _

Septembre 2014

CONTEXTE

Depuis la catastrophe de Tchernobyl en Ukraine en 1986 et, plus récemment, celle de l'explosion du réacteur de Fukushima au Japon en mars 2011, les enjeux de la production d'uranium à des fins civiles sont devenus un fait d'actualité de premier plan lorsqu'il est question de ressource énergétique.

Prenant compte des considérations et inquiétudes de différents groupes de citoyens et de communautés sur le développement de la filière uranifère au Québec, le 3 mars 2014, l'ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, donnait comme mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une enquête et une consultation publique sur la filière uranifère en territoire québécois. Ce mandat du BAPE faisait suite à la demande de l'entreprise Strateco de se voir octroyer un permis d'exploration afin de poursuivre ses activités dans le Nord-du-Québec, et plus particulièrement sur le territoire Cris d'Eeyou Istchee dans le secteur des monts Otish.

Le mandat du BAPE aura pour but premier d'éclairer le gouvernement quant à sa réflexion sur l'avenir de cette filière et la protection de l'environnement. Cependant, les activités d'exploration et éventuellement le développement d'une mine d'uranium ne font pas l'unanimité dans cette région et dans l'ensemble du Québec. Le Grand Conseil des Cris et la population crie s'opposent farouchement au projet de Strateco (Projet Matoush). Dans le même sens, une bonne partie de la population québécoise s'est opposée au développement de l'uranium sur leur territoire. À l'heure actuelle, plus de 300 municipalités du Québec ont adopté des résolutions en faveur d'un moratoire sur les mines d'uranium et de l'abandon des centrales nucléaires au Québec, chose faite pour la fermeture de Gentilly-2 en 2012. Des moratoires sur les mines d'uranium existent déjà ailleurs dans le monde, notamment en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et dans l'État de la Virginie, à cause des risques pour la santé des populations et des impacts que pose ce type de mines pour l'environnement.

Ce mémoire a pour but de sensibiliser les instances gouvernementales aux enjeux que constitue l'ouverture à un développement potentiel de la filière uranifère au Québec.

Le danger inhérent au développement des mines d'uranium au Québec va à l'encontre du choix des Québécois.

LES EFFETS DE L'EXPLOITATION DE L'URANIUM SUR LES DROITS DES CITOYENS

La population québécoise est bien au courant de la négligence de l'industrie minière à l'égard de la gestion des sites miniers au cours des dernières années. Cette gestion a entraîné divers types de contamination, et ce à plusieurs échelles, sans aucun égard aux droits des citoyens et des membres des Premières Nations.

Les effets délétères de l'uranium pour la santé des populations demeurent l'enjeu le plus important. De plus, l'ouverture à l'exploitation des mines d'uranium au Québec met en péril les principes de base de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne tel que stipulé à l'article 46,1 de celle-ci.

« 46.1. Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité. 2006, c. 3, a. 19. »

Bref historique

En 2009, la population de Sept-Îles s'est mobilisée à au moins trois reprises pour demander au gouvernement du Québec un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation d'uranium au Québec. Lors d'une manifestation comptant 1200 personnes, les médecins signataires d'une lettre de démission envoyée au ministre de la Santé s'étaient réjouis de la mobilisation des citoyens. À la suite d'une rencontre avec les vingt-quatre médecins démissionnaires, la direction de la santé publique avait créé un comité chargé de l'évaluation des risques de l'uranium sur la santé.

Dans un même appui, les chefs des Premières Nations de Pessamit et d'Ekuanitshit étaient venus apporter leur soutien au conseil Innu d'Uashat mak Mani-Utenam qui revendiquait également l'arrêt total des travaux au lac Kachiwiss par compagnie la minière Terra Venture qui, depuis 2008, effectuait des travaux uranifères à moins de treize kilomètres de la source d'eau potable de la ville de Sept-Îles.

Dans un même élan, les citoyens de Chibougamau ont partagé le 13 février 2013 leur opposition au projet d'exploration uranifère Matoush de la minière Strateco. Dans une lettre publiée sur Facebook, le groupe de citoyens disait que de nombreux Jamésiens étaient d'accord avec la nation Crie et demandaient un moratoire permanent sur l'uranium au Québec. Le groupe de citoyens regrettait qu'aucune enquête n'eût été réalisée pour connaître l'avis des Jamésiens sur ce projet. Malgré le soutien reçu par Strateco, des élus, et de certaines organisations, de nombreux habitants ne veulent pas voir une mine d'uranium sur le territoire de la Baie-James et d'Eeyou Istchee. Le site du projet Matoush est situé à proximité des limites du parc national Albanel-Témiscamie-Otish et les habitants de la région craignaient que les opérations soient venues compromettre l'image du tourisme, une industrie en plein essor dans cette région. De plus, les citoyens ont exprimé un certain malaise face aux tentatives de Strateco, d'écarter la nation crie. L'acceptabilité sociale est très importante et aller de l'avant sans leur soutien nuirait au nouveau projet de gouvernance selon les citoyens de Chibougamau. Ce groupe de citoyens

s'est montré sceptique face à l'ampleur des retombées économiques évoquée par les promoteurs.

Finalement, la position prise par la population de Sept-Îles a amené plus de 300 municipalités du Québec à adopter des résolutions en faveur d'un moratoire permanent sur les mines d'uranium. Des moratoires de ce genre existent déjà ailleurs dans le monde, notamment en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Les principales raisons de l'instauration de ces moratoires sont liées aux risques et aux impacts que pose ce type de mines pour l'environnement et la santé des populations.

Le 3 mars 2014, le gouvernement du Québec formé par le Parti québécois a émis un moratoire sur toute activité d'exploration et d'exploitation d'uranium sur tout le territoire québécois. Les citoyens s'étant mobilisés tant dans le passé que plus récemment ont eu une responsabilité dans cette prise de décision.

Droits des nations autochtones

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), est la constitution d'un règlement général québécois entre le gouvernement du Québec et les représentants des Cris et des Inuits du Nord-du-Québec. Ratifiée en 1975, elle porte sur les revendications territoriales de ces derniers. La Convention du Nord-Est québécois de 1978 a permis à la nation naskapie de se rattacher à la convention. Les conventions prévoient une large autonomie politique et administrative pour les communautés autochtones respectives en leur accordant des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage sur les territoires consentis ainsi que des compensations financières à court et à moyen terme d'environ 230 millions de dollars. En contrepartie, le gouvernement du Québec obtient le droit de développer, avec consultation préalable des nations respectives, les ressources hydrauliques, minérales et forestières du Nord-du-Québec en respectant leurs droits ancestraux.

Tout comme la population du sud du Québec, le 28 mars 2013, les chefs de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ont manifesté leur refus à l'exploitation de l'uranium sur leur territoire. Leur refus s'est exprimé par la voie d'un communiqué de presse.

Nous demandons au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur l'ensemble du territoire québécois incluant les territoires des Premières Nations.

Signature

Signé à _ le _ du mois _ 2014.

RÉFÉRENCES

- <http://www.keac-ccek.ca/documents/CBJNQ-f.PDF>

- <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/sante/200912/13/01-930639-plus-de-1200-personnes-manifestent-contre-luranium-a-sept-iles.php>

- *L'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador (2013)*

- www.newswire.ca/fr/story/1138001/l-apnql-s-objecte-fermement-a-l-exploration-et-a-l-exploitation-de-l-uranium, et *la Nation Crie (2010-2013)*:

- <http://www.newswire.ca/fr/story/1138001/l-apnql-s-objecte-fermement-a-l-exploration-et-a-l-exploitation-de-l-uranium>

- <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100016311/1100100016312>